

Amaury de Lencquesaing
Route de Bazenville
14480 Crépon

Crépon, le 9 Octobre 2015

**Commission d'enquête
"Parc éolien Courseulles"**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
10, boulevard du Général Vanier - CS 75224
14052 CAEN CEDEX

A l'attention du Président de la Commission

OBJET : Observations relatives à l'enquête publique "Projet parc éolien en mer", en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015 du Préfet du Calvados.

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous, mon avis concernant l'éolien et plus précisément l'éolien offshore.

J'ai rassemblé des arguments démontrant les imperfections, et les inquiétudes qui planent autour de ce mode d'énergie.

Première partie : **L'éolien offshore.**

Chacun de ces points, s'applique parfaitement au projet de Courseulles, et c'est pour cela que je m'autorise cette approche un peu généraliste.

Deuxième partie : **Les avis**

Je me suis permis en annexe, de vous soumettre l'avis de Jean Louis Butré, de Louis Gallois et celui de la Cour des Comptes relativement à cette filière énergétique.

Cela montre combien l'énergie éolienne offshore est inefficace, par rapport aux enjeux climatiques et énergétiques.

Quand par ailleurs :

Les nouvelles générations de nucléaire, produisent moins de déchets, et des déchets qui durent moins dans le temps.

Nos générations, et celles qui viennent ont aussi compris qu'il fallait différemment gérer les ressources.

Les constructeurs de biens de consommation, n'ont de cesse de construire avec un souci de réduire la consommation d'énergie.

Restant à votre disposition, vous l'aurez compris, je m'oppose à cette implantation éolienne.

Amaury de Lencquesaing

**Je remercie, tous ceux qui ont concouru directement ou indirectement à cet exposé, réalisé au travers de documents ou d'informations qu'ils m'avaient transmis.*

Première partie : L'éolien offshore.

Réalité contraire aux objectifs

L'un des objectifs de l'éolien est de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La France produit 90% de son électricité sans émission de CO2.

L'énergie éolienne étant intermittente nécessite l'apport d'énergies produisant du CO2.

Donc l'énergie éolienne ne répond pas à l'objectif de réduction de gaz à effet de serre.

Industrie subventionnée sans retour ni contreparties

L'industrie Française ne produit pas d'éoliennes.

En conséquence l'éolien accroît notre dépendance énergétique.

Ne crée pas réellement d'emplois nouveaux, hormis quelques emplois pendant la construction.

Cette énergie est entièrement subventionnée par l'Etat et les consommateurs.

Echec de l'éolien marin en Europe

L'Allemagne connaît des problèmes techniques, de raccordement, de courts circuits, de déminage lors de la construction.

Le Danemark connaît des problèmes d'usure prématurée des pales, et de déformation par la glace et le givre.

Réalité de la production d'une centrale éolienne en mer

Aléatoire : production seulement 1/3 du temps.

Insuffisante : La production annuelle des 75 éoliennes de Courseulles/Arromanches correspondent à moins d'une journée de la consommation Française.

Ruineuse : Edf doit revendre sur le marché Européen l'énergie non utilisée, 5 à 10 fois moins cher que son prix d'achat, Edf perd 100M€/an.

Durée de vie d'une éolienne en mer

La durée de vie d'une éolienne en mer est de 15 ans soit 4 fois inférieure aux autres moyens de production.

Il faudra donc multiplier par 4 le montant de l'investissement.

Au bout de 5 ans, usées par la salinité, les pales sont à remplacer.

Impact sur le littoral et le climat

Perturbation des courants littoraux.

Modification des fonds sablonneux et envasement.

Erosion accélérée sur les plages et des cordons de dunes.

Création de brouillard sur des dizaines de kilomètres.

Propagation du bruit sur des dizaines de kilomètres par temps humide et frais en été.

Impact sur la faune et la flore

Pendant la construction l'eau sera trouble et détruira le milieu et la reproduction.

La faune sera détruite sur des dizaines de kilomètres carrés.

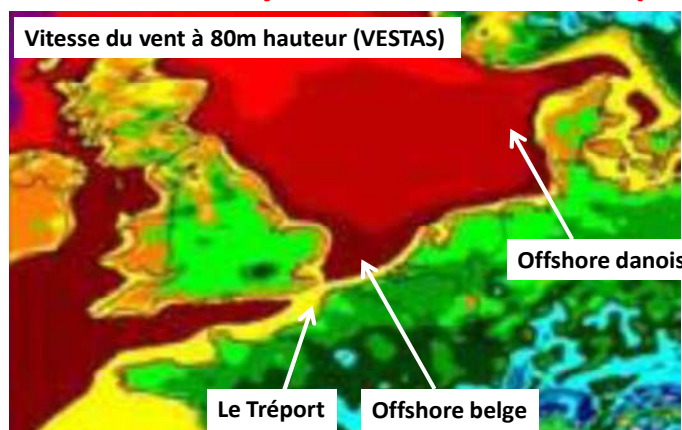
Les éoliennes étant sur les couloirs migratoires, provoquera la mort d'oiseaux et d'insectes.

Le bruit et les vibrations, les ondes électromagnétiques des câbles nuiront aux poissons et aux coquillages.

Les animaux marins seront perturbés par la pollution sonore pendant la construction et les vibrations durant l'exploitation.

Proximité des côtes

Pour produire de l'électricité éolienne, il faut du vent ! Où y a-t-il du vent en Europe du Nord ?



Pour avoir du vent il faut :

- 1) **Aller haut** :
Eoliennes géantes
 - 2) **Aller au large**
à 25 km de la côte ou plus
 - 3) **Aller vers le Nord**
s'installer au plus près du « rail des tempêtes »
- Sur cette carte la zone rouge moyen ou clair.

Tous les futurs parcs offshore Français sont mal situés.
(zone jaune)

Vérification par l'expérience : Efficacité de l'éolien du Nord au Sud le long de la côte :

Année	Dk offshore	Be offshore	No-PdCa on	Hte-Nor on	Bas- Nor on	Bretagne on
2013	44,1 %	39,0 %	25,2 %	24,5 %	22,8 %	21,3 %
2014	46,4 %	38,5 %	24,6 %	24,5 %	23,7 %	20,0 %

Impact sur les navigations maritimes et aériennes

GPS : position douteuse, rejets.

Radars Effets de masquage, de retour d'onde, de faux échos.

Détection perturbée des gros navires, impossible des gros navires.

Dégradation de la sécurité en mer et navigation interdite à proximité

Impact sur la sécurité du territoire

Mise en danger des centrales nucléaires et des installations stratégiques dont les ports et les raffineries, car les attaques par avion ne seront plus détectables.

Démantèlement

C'est une concession de 20 ans :

Pas de garanties de destructions d'éléments difficiles et coûteux à démonter (socles câbles...)

Pas de garanties sur la durée de vie des entreprises exploitantes.

Les montants de garanties financières ne sont pas connus.

Aspects financiers

2 Milliards par site / 60 fois plus cher qu'une centrale à gaz, 10 fois plus cher qu'une tranche nucléaire.

Prix obligatoire du rachat à EDF, de 130€/MW en 2003, il est passé à 200, en 2011, 220, en 2013, sera de 350 en 2050 ;

Centrales thermiques pour compenser l'intermittence.

Pertes induites pour le tourisme la pêche, la plaisance et l'immobilier.

Coûts sociaux induits par la perte d'activité.

Augmentation de la CSPE, qui représente près de 10% de la facture des consommateurs.

Coûts comparés

Prix auquel l'Etat au travers d'EDF s'engage à racheter l'électricité produite par les éoliennes offshore.

Année	2003	2011	2013	2050
€/MW	130	200	220	350

Prix de revient d'un MW à la production (source Cour des Comptes 2014)

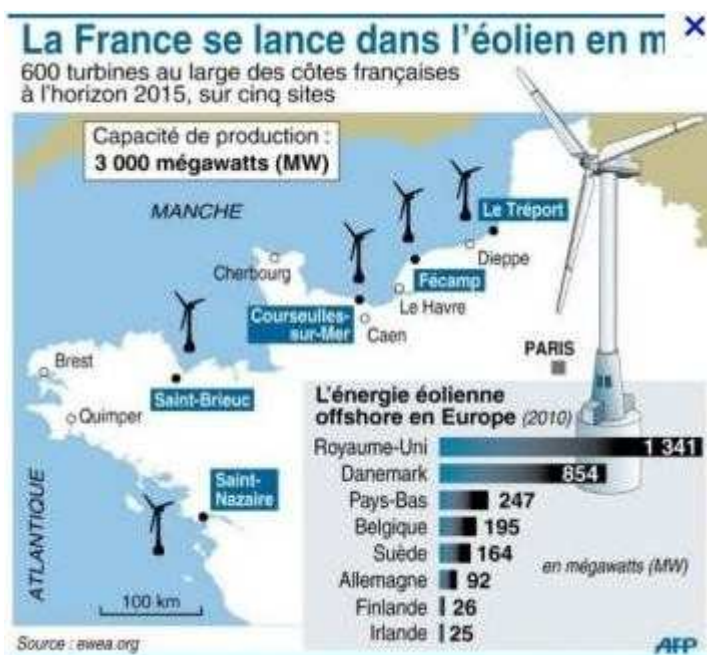
Type	Hydraulique	Nucléaire	Gaz	Charbon	Auquel le consommateur achète	Biomasse	Eolien terrestre	Eolien offshore	Pétrole
€/MW	15	50	70	75	80/85	90	150	225	230

Deuxième partie : Les avis

JL BUTRE

Jean-Louis Butré*
le 07/08/2015

Les milliers d'aérogénérateurs géants les " pieds dans l'eau " baptisées trompeusement « Éoliennes offshore » que le Gouvernement a attribué à des consortiums industriels et qu'il s'obstine à vouloir planter au ras des côtes de la France entraîneront le saccage de sept des plus beaux sites de notre pays: Le Tréport, Etretat, Arromanches, la Baie de Saint Brieuc, la Baule, la Baie de Somme, l'Île d'Yeu et Noirmoutier



Ces projets pharaoniques, couvrant chacun l'équivalent de la surface d'une ville comme Paris et jonchés d'aérogénérateurs de plus de 200 mètres de haut selon les sites, remettent en cause la préservation du littoral de la Manche et de l'Atlantique. Ils sont en contradiction avec les politiques de l'environnement, de la préservation de la nature et du sauvetage de la biodiversité, mises en place depuis des décennies.

Alors qu'une gestion fine de l'économie de la France est prioritaire, une centaine de milliards d'euros à l'horizon 2050 devra être pris sur les factures d'électricité des français et va être engloutis pour fabriquer moins de 2 % d'une électricité intermittente de mauvaise qualité cinq fois plus chère que le prix du marché de cette énergie.

Il s'agit d'un non sens économique, d'un massacre écologique, d'un saccage des paysages et d'une atteinte au patrimoine. Pourtant, c'est bien cette préservation du littoral, jusqu'à ce jour l'atout majeur de la France, qui va être bafouée.

*Président de [Fédération Environnement Durable](#)
[contact](#)

LOUIS GALLOIS

Marie-Caroline Lopez | 05/11/2012, 17:06 - 398 mots

Oui aux énergies renouvelables, écrit Louis Gallois dans son rapport, à condition qu'elles « ne renchérissent pas le coût de l'énergie ». Ce qui revient à les écarter... pour le moment. Il recommande que l'avantage compétitif de la France lié à son faible coût de l'électricité « ne soit pas perdu » à l'occasion de la « transition énergétique qui s'engage ».

Sur le même sujet

- [Le rapport Gallois en 22 propositions](#)
- [Le rapport Gallois n'épargne pas l'immobilier](#)
- [Assurance vie : le rapport Gallois préconise un allongement de la durée des contrats](#)
- [Réactions au rapport Gallois: entre désamorçage, mises en garde et appels à réduire le coût du travail](#)

Louis Gallois va définitivement devenir la bête noire des écologistes. Non content de plaider pour une poursuite de la recherche sur les techniques d'exploitation du gaz de schiste, il alerte sur les coûts actuels des énergies renouvelables. Dans son rapport sur la compétitivité publié ce lundi, il insiste pour le maintien de l'avantage que procure à l'industrie française le faible coût de l'électricité, obtenu grâce au parc nucléaire, atout menacé, selon lui, par les énergies renouvelables, plus coûteuses.

L'éolien est, au moins, 50% plus cher que le nucléaire

« Je suis tout à fait favorable à la transition énergétique, mais à condition qu'elle n'entraîne pas de coût supplémentaire pour l'industrie. Les énergies renouvelables doivent être choisies en fonction de leur coût », a insisté Louis Gallois en présentant son rapport. Ce qui revient, aujourd'hui, à les éliminer puisqu'elles affichent toutes un coût de production supérieur (voir très supérieur) à celui du nucléaire. Le mégawattheure (MWh) nucléaire en France ressort entre 42 et 55 euros, selon les calculs et les sources, quand le MWh éolien (à terre) est racheté actuellement 82 euros par EDF. Le MWh photovoltaïque, lui, est payé 370 euros (depuis avril 2012, 580 euros jusqu'en mars 2011) pour les petites installations, autour de 230 euros pour les moyennes installations. Le futur éolien en mer, qui devrait être opérationnel à partir de 2020 au large des côtes françaises, sera facturé plus de 220 euros à EDF.

Une recherche mieux coordonnée sur les renouvelables

« Ces énergies devront s'insérer dans le mix énergétique dans des conditions qui ne renchérissent pas le coût de l'énergie pour l'industrie », écrit Louis Gallois dans son rapport. « Ce n'est pas acquis et l'effort de recherche doit être poursuivi dans ce sens », conseille-t-il. Il prône d'ailleurs une « coordination » « sensiblement renforcée » sur ce sujet entre les entreprises énergétiques françaises (dont l'Etat est souvent actionnaire, rappelle-t-il) et leurs équipementiers.

L'ASN doit être seul juge sur la durée de vie des réacteurs

Pour finir de fâcher les écologistes, Louis Gallois estime, dans son rapport, que « la durée d'exploitation des centrales [nucléaires] devrait relever en fait de l'appréciation de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur leur état et sur les mesures prises pour retarder leur vieillissement ». Juste avant de plaider pour que la France et l'Allemagne proposent à leurs partenaires européens un programme de recherche sur les techniques d'exploitation des gaz de schistes.

Eddie PUYJALON

Secrétaire Général CPNT tél : 06.76.78.54.90 <http://eddie-puyjalon-candidat.skyrock.com>

Les énergies renouvelables trop chères pour la Cour des Comptes

Publié le 27/07/2013

40,5 milliards d'€ pour la seule CSPE pour les renouvelables et cela pour des résultats qui ne sont pas à la hauteur des espérances, ni en termes d'emploi, ni en termes de production d'énergie

Par Jean-Pierre Riou.

La Cour des Comptes vient, ce jeudi matin, de publier un rapport sur le développement des **énergies renouvelables**. Elle relève que la part de CSPE (Contribution au service Public de l'Électricité) destinée à soutenir ce développement, qui était déjà de 1,4 milliard d'euros en 2011 devrait passer à 8 milliards en 2020. **Les coûts cumulés pour la période 2012/2020 de la seule CSPE atteindraient 40,5 milliards d'euros** et cela pour des résultats qui ne sont pas à la hauteur des espérances, ni en termes d'emploi, ni en termes de production d'énergie.

La Cour des Comptes conclut que les objectifs ne seront atteints qu'au prix de complications dans les domaines des finances publiques, du pouvoir d'achat, de la compétitivité économique, et même... de l'environnement notamment par l'impact sur les paysages, l'exploitation des forêts, ou les émissions de CO2 imputables aux installations de "back-up" des énergies intermittentes.

Les Sages regrettent l'absence d'un dispositif de suivi statistique qui aurait permis d'éclairer les décisions. L'État n'a pas non plus développé une expertise suffisante, ni contrôlé suffisamment l'usage des aides, notamment fiscales.

La nécessité de restructurer le réseau de transport d'électricité afin de lui permettre de s'adapter à l'intermittence de la production, est également rappelée.

Ce rapport ne fait donc que confirmer que les retombées fiscales locales, qui sont pourtant le principal moteur de ce développement, ne sont qu'une toute petite partie de ce que paie le contribuable. Chaque éolienne (de 2MW) coûte, en effet chaque année plus de 140 000€ au contribuable, en moyenne, pour le seul surcoût du tarif d'achat (plus de 550 millions d'euros en 2013 selon la CRE).

Ce rapport confirme également que les bénéfices de ce surcoût colossal, particulièrement malvenu en période de crise, ne sont pas à la hauteur des promesses, qui, de plus, ont donc été faites par des personnes "n'ayant pas développé une expertise suffisante".